



Cercles 20 (2011)

BE OR NOT BE? THAT IS THE QUESTION! OU LA RÉSURGENCE DE *BE* DANS DES REPRISES ELLIPTIQUES DE PRÉDICATS STATIFS

JEAN-CLAUDE SOUESME
Université de Nice-Sophia Antipolis

1. Introduction

Si bien des linguistes, britanniques et français entre autres, se sont évertués à donner à l'emploi de *do* en anglais contemporain une explication autre que celle d'une simple béquille, il faut bien reconnaître que la copule *be* n'a pas fait l'objet d'autant de recherches. C'est ainsi que les remarques formulées par A. Gauthier dans *Food for Thought* en 1972 constituent toujours à l'heure actuelle, à notre connaissance du moins, le seul point de référence concernant la reprise ou non de *be* dans des énoncés elliptiques.

Chacun sait que dans certains contextes, *be* doit être considéré comme faisant partie d'un prédicat dont les éléments sont indissociables, auquel cas ce prédicat peut se trouver affecté de *be + ing*, comme dans :

(1) *You're being stupid*

ou être mis en cause à l'aide l'opérateur *do*, comme ici :

(2) *Do be reasonable!*

ou bien encore dans des énoncés comme :

(3) *Why don't you be a good boy?*

Dans d'autres contextes, *be* est simplement auxiliaire, pouvant ainsi jouer un rôle d'opérateur, être alors porteur de la négation, et passer devant le sujet lors de l'emploi de la forme interrogative.

Ces deux possibilités d'emploi de *be*, comme copule et comme auxiliaire, nous conduisent à aborder un problème, *a priori* fort délicat, qui est celui de la réapparition de ce morphème lors d'une reprise elliptique d'un prédicat statif en *be*. Citons ces deux exemples qu'A. Gauthier propose page 146 de son ouvrage :

(4) *I don't like foreigners, nor ever will (like foreigners)*

(5) *I'm not () a traveller, nor ever will be (a traveller).*

S₁ < P₁ S₁ < P₂

où *don't* et *'m not* constituent les blocs assertifs respectifs de ces deux énoncés. L'auteur formule l'hypothèse suivante :

C'est précisément parce que *be* n'est pas mentionné en P₁ qu'il est obligatoire en P₂. L'effacement est ici une façon d'éviter la répétition. Or dans la situation de communication, tout effacement doit pouvoir être interprété par l'interlocuteur ; tout élément effacé reconstruit. On ne peut donc effacer que ce qui est récupérable. Il en va ainsi pour la deuxième occurrence de *Si*. C'est aussi le cas de *like foreigners*, mentionné en P₁. Ce n'est pas celui de *be*, puisqu'il est déjà effacé en P₁ : faute de spécification, l'interlocuteur ne saurait pas à quel verbe rapporter la case laissée vide en P₂, l'énoncé n'en comportant aucun.

Autrement dit, le *be* de surface en cacherait-il un autre ? Cette explication d'André Gauthier nous paraît pertinente pour expliquer la réapparition de *be* dans divers énoncés à la suite d'un modal comme *will* ici :

(6) *If you're not satisfied with it, who will be?*

Inversement, dans le dialogue suivant où l'on observe l'absence de *be* dans la réponse :

(7) *Must I still be at work when he comes back?*

- *Sure you must.*

le prédicat *be at work* est directement récupérable puisqu'il figure entièrement dans le contexte-avant ; nous expliquerions ainsi la non-reprise de *be* dans ce cas.

A. Gauthier ajoute quelques lignes plus loin : « Il est d'ailleurs caractéristique qu'à la forme progressive—où *be* n'est pas copule mais auxiliaire—il ne soit pas repris en P₂ » :

(8) *I'm not having any of this, nor ever will.*

(9) *They're not complaining, nor ever will.*

En effet *be* n'est pas repris car il n'a pas à l'être : dans un cas comme dans l'autre, c'est le prédicat *have any of this* ou *complain* qui fait l'objet d'une mise en cause en P₂.¹

¹ Je rappellerai ici ce que j'ai déjà eu l'occasion de préciser concernant l'expression « mise en cause » qui ne veut pas dire « mise en doute », pas plus que « mise en question ». Et il ne s'agit pas non plus de mise en cause de l'existence d'un événement. Parler de mise en cause d'une relation prédicative signifie qu'on se situe au niveau linguistique et non extra-linguistique.

L'expression « mise en cause » est peut-être source de malentendu, mais si l'on consulte le *Petit Robert*, on constate que « remise en cause » nous invite à nous reporter à « question » où l'on peut lire : « Mettre qqch. en question, remettre en question : le soumettre à un nouvel examen, le mettre en cause. » Par suite, dire que *do* est la marque d'une mise en cause d'une relation prédicative antérieure signifie

C'est donc sur ces explications, qui pendant longtemps nous ont paru fort séduisantes, que nous souhaiterions revenir maintenant. En effet, en réponse à la question :

(10) *Is he working now?*

nous devons réintroduire *be* si nous souhaitons modaliser notre jugement à l'aide d'un *must* dit épistémique : *Well, he must be*. Ainsi, nous nous trouvons en contradiction avec l'affirmation d'A. Gauthier selon laquelle « il est d'ailleurs caractéristique qu'à la forme progressive—où *be* n'est pas copule mais auxiliaire—il ne soit pas repris en P_2 ».

L'exemple suivant pose également problème dans la mesure où l'on ne peut plus arguer de la présence de *be* en P_2 parce qu'il ne figure pas en P_1 :

(11) *Cutler's earlier work on the effect of intercourse on female sexual health shows that the physical presence of a man appears to be necessary but the act of coitus may not be.* [Time, Dec. 1, 1989]

Il ne s'agit nullement d'un fait isolé ou rare ; nous avons relevé de nombreux exemples où ce modal *may* est suivi de *be* comme ici :

(12) *There is as yet no authentic story of the night of the coup and there may never be.*

Mais ce peut être à la suite de *will* :

(13) *The goalkeeper is always to blame and always will be.* [B1L 1108]

On observe également la réapparition de *be* à la suite de *don't* dans ce dialogue tiré de *Requiem for a Nun* de Faulkner :

(14) *I'm sorry.*

- *Don't be.*

alors que s'il s'était agi d'un prédicat qui ne soit pas en *be*, il y aurait eu effacement total du prédicat :

(15) *I think I'll go and box his ears.*

- *Oh! Please, don't!*

Serait-ce effectivement, comme le suggère l'analyse d'A. Gauthier, parce que le *be* de l'énoncé *I'm sorry* n'est pas le *be* du prédicat *be sorry* mais joue

simplement que l'on soumet une relation prédicative à un nouvel examen, ce qui implique d'une part que l'on doit considérer cette relation prédicative comme faisant partie du préconstruit de l'énonciateur, avec le sens que Culioli donne à ce mot, et que l'on revient sur cette relation dans son ensemble ou sur l'un quelconque de ses éléments pour les besoins du discours. Mais on ne doute nullement de la validité de l'existence de qui que ce soit ou de quoi que ce soit ; il est évident que *do* n'est pas la manifestation d'un quelconque doute de la part de l'énonciateur lorsqu'il emploie ce morphème dans un énoncé affirmatif ou négatif ! Il en sera donc de même ici pour *be*.

seulement le rôle d'opérateur au même titre que *do* aux formes interrogative, assertive négative et assertive positive ?

2. Emplois de *DO* à la suite d'un modal

Il nous est apparu que l'analyse n'est pas des plus simples, comme nous l'a révélé l'embarras des anglophones consultés à ce sujet. Pour tenter de répondre à cette question de la résurgence, dans des constructions elliptiques, d'un *be* qui aurait été « effacé » dans la prédication antérieure, nous ferons un détour par *do*, car nous avons déjà eu l'occasion d'observer un phénomène identique et de l'analyser².

Do peut en effet figurer seul à la suite d'un modal lui aussi et avoir alors un fonctionnement verbal :

(16) A : *Will you be attending the meeting this evening?*

B : *I may do.* [in Quirk, Greenbaum, U.G.E]

Nous avons alors proposé l'explication suivante :

L'énonciateur A a posé la question des chances de validation de la relation prédicative <*me - attend the meeting*> dans une situation donnée ; le co-énonciateur B ré-évalue simplement la validité de cette relation prédicative - et non les chances de validation dans la situation en question - à partir de la prédication antérieure. Il y a donc lieu pour cela d'évacuer l'aspect *be + ing*. La présence de *do* devient nécessaire pour indiquer que l'énonciateur est « remonté » de la prédication antérieure au stade prédicatif, afin de récupérer la valeur positive de la notion prédicative à partir de *be attending the meeting this evening* ; ainsi, cette valeur *p*, *attend the meeting this evening*, n'est pas remise en cause sur le plan qualitatif comme elle le serait dans le cas de *do so* par exemple. C'est donc la relation prédicative antérieure elle-même qui fait l'objet d'un nouveau travail au plan énonciatif, travail dont *do* est la trace, en même temps qu'il nous assure de la stabilité qualitative de la valeur positive.

À l'inverse, l'emploi de *I may* non suivi de *do*, signifierait que l'énonciateur conserve les mêmes paramètres énonciatifs (temps, aspect) et introduit son jugement sur les chances de validation de la relation prédicative telle que repérée antérieurement sur le plan énonciatif par rapport à *Sito* selon le co-énonciateur, d'où la simple mention de la modalité *may*.

C'est effectivement le cas dans l'énoncé suivant où l'on est en présence d'une réponse elliptique :

(23) "[...] *She may get hold of him,*" she wound up—"well, as neither you nor I have."

"Yes, she may." [H. James, *The Ambassadors*] (cité par P. Miller)

² Cf. notre intervention à Pau lors des journées ALAES pour l'agrégation 2003.

Do n'a pas lieu d'être car il y a simplement reprise de la même relation prédicative dans le même contexte situationnel, temporel, aspectuel et modal ; le prédicat est effacé car il est immédiatement récupérable dans le contexte-avant.

Inversement, dans cet autre exemple :

(14) *Ever see an old man just sitting in the sun, taking it easy? It doesn't have to mean he's senile. It may do, but very likely he can snap out of it.* [Wyndham, in Joos, 1964 : 70] (cité par P. Miller)

le jugement de l'énonciateur portant sur la validité de la relation <it—mean he's senile>, il y a donc lieu de supprimer le jugement de nécessité présent antérieurement sous la forme *have to*. Nous avons affaire à une ré-évaluation de la validité de la relation prédicative antérieure et *do* est à nouveau la marque nécessaire lors du travail énonciatif effectué à partir de la prédication antérieure. Si nous avions eu *It may* en réponse, nous aurions eu affaire à un énoncé elliptique, et comme l'a affirmé A. Gauthier, ce qui est effacé doit être entièrement récupérable dans le contexte-avant ; par suite, nous devrions reprendre l'ensemble : *have to mean he's senile*. Nous serions ainsi passé de la modalité de rang 1 avec *doesn't* à une modalité de rang 2 avec *may*.

Lors de cette étude, nous avons également été amené à observer l'emploi de *do* affecté de l'aspect *have –en* dans des subordonnées introduites par *as* à valeur comparative. Plutôt que de voir en *do* une simple béquille support de la marque *en*, nous avons considéré que le rôle de ce marqueur était d'assurer la stabilité qualitative de la notion prédicative ainsi reprise au-delà de l'altérité situationnelle ; en tant que marqueur de mise en cause d'une relation prédicative antérieure, valeur que nous lui avons attribuée comme valeur fondamentale, *do* nous conduit à « remonter » au stade prédicatif³.

Nous ne citerons ici qu'un seul exemple :

(17) *I would still prefer to see the priority being a quick release of the bail to the backs, purely because they are looking as dangerous now as they have done for years.* [K5A 4355]

Nous avons alors fait valoir que *do* était nécessaire pour nous permettre de récupérer la notion *be dangerous* à partir de la prédication antérieure où figurait le verbe modalisateur *look*, pour que l'événement en

³ Voici un exemple au présent simple illustrant notre analyse selon laquelle *do* est la marque d'une mise en cause d'une relation prédicative préconstruite :

There is no question that this album aims to please—and it does.

[*Le Monde, The New York Times, Saturday May 3rd, 2008*]

Il est en effet nécessaire de remonter au niveau prédicatif afin d'évacuer *aim to* pour retrouver la relation prédicative <*this album—please*>.

question puisse être repéré par rapport au moment d'énonciation par le biais de *have -en*.

Ce bref retour sur *do* nous permet de constater qu'il existe des convergences certaines entre les emplois de *be* et de *do* à fonctionnement verbal. Par suite, est-il possible de tenir le même type de discours explicatif à propos de *be*, lorsque celui-ci apparaît dans des formes elliptiques de reprise de prédicats statifs ?

3. Présence de *be* lors de l'emploi de l'aspect *have -en* ou/et d'un modal

L'analyse du corpus nous a conduit à faire ce rapprochement avec *do* car nous avons rencontré de nombreuses occurrences où *be* était lui aussi affecté de l'aspect *have -en*. En voici quelques-unes :

(18) *I'm a prisoner. I always have been.* [A. Brinks, *Imaginings of Sand*]

(19) *There's a very mature, adult mind behind that childish face.*

There always has been. [Time, July, 13, 1998]

(20) *Arms control is inherently controversial. It has always been.* [Time, April 18, 1983]

(21) *It is a magic place and always has been.* [AB4 117]

(22) *There is and always has been a yawning gap at the budget end of the amplifier market.* [C9] 330]

(23) *Lack of funds has been a big problem, especially for research, but it always has been.* [K54 6304]

De plus, comme dans le cas de *do* pour lequel nous avons rencontré plusieurs occurrences dans lesquelles le sujet était omis, ce qui donnait '*Always have/has done*', nous avons relevé des énoncés en '*Always/Never has/have/had been*' :

(24) *Well, it's a way of life with me, isn't it? Always has been.* [J. Coe, *House of Sleep*]

(25) *Ouma Kristina is, has always been, different.* [A. Brinks, *Imaginings of Sand*]

(26) *He was no bean counter. Never had been. He was an idea man.* [R. Andrews, *Gideon*]

(27) *It wasn't possible, and never had been.* [J. Coe, *House of Sleep*]

Et là encore, nous pouvons traduire par « être le cas » : « cela n'avait jamais été / a toujours été le cas ». Ainsi, ce que nous avons dit de *do* nous paraît tout à fait transposable à *be* qui joue apparemment un rôle identique à celui de *do* dans le cas de prédicats non statifs ; en effet, à la suite d'exemples comme :

(28) *Oh, it's no good, he just doesn't know me at all, never has done, either.* [K. Amis, *Lucky Jim*]

nous avons fait le commentaire suivant :

On constate tout d'abord que les secondes parties d'énoncés en *have done* sont toutes à valeur de commentaire sur la prédication antérieure, ou plus précisément sur la validité de la relation prédicative antérieure. Or cette validité, une fois établie, n'est pas remise en cause : l'énonciateur en précise seulement les conditions de validation en portant un jugement sur la fréquence. *DO* sert alors de signal de stabilité : l'énonciateur travaille à nouveau sur la validité de la relation prédicative préconstruite.

On notera aussi l'ellipse systématique du sujet de l'énoncé ; on pourrait supposer qu'il s'agit là d'un phénomène lié à la nature orale des énoncés ; or si l'on rétablissait le sujet en question, l'énoncé serait mal formé : sa mention ou bien appellerait une forme de reprise de prédicat, *do so* en l'occurrence, ou bien serait suivie d'une ellipse du groupe prédicatif excepté *have* qui figurerait seul à la suite de l'adverbe. Il s'agirait alors d'une nouvelle prédication, distincte de la précédente, et non d'un commentaire comme nous venons de l'indiquer. *Do* apparaît donc toujours comme marqueur de mise en cause de la relation prédicative antérieure, dont la présence est nécessaire en raison d'un repérage aspectuo-temporel différent de celui qui figurait précédemment.

La même hypothèse semble pouvoir être avancée pour *be*, hypothèse qui aurait alors l'intérêt non négligeable de montrer la cohérence interne de l'anglais dans des domaines où l'emploi de *do* comme de *be* laisse d'ordinaire le linguiste pour le moins perplexe⁴.

Nous avons également rencontré *be* à la suite de *can/could*, de *may*, de *must*, de *will/would* :

(29) *The difference between us is, you believe human beings are more civilized than they are or perhaps can ever be.* [C.P. Snow, *Coat of Varnish*]

(30) *And this at a time when citizen status is showered on thousands and thousands who never were British in any true sense, and never can be.* [Daily Telegraph, Jan. 15, 1983]

(31) *... It took her a while to discover that a lover was not a comrade and could never be before a woman.* [Tony Morison, *Sula*]

⁴ Cette cohérence, nous la retrouvons d'ailleurs dans des énoncés d'anglais non-standard, empruntés à l'oral :

(1) *He was always very particular, was Mr Gibbons.*

(2) *She is very nice, is you aunt.*

(3) *"He's as strong as a moor pony, is Dickon."* [Frances Hodgson Bennett, *The Secret Garden*]

(4) *"She's got a way with her, has Susan," she went on quite volubly.* [Ibid]

(5) *He never cared much for smoking, did your brother.* [Ibid]

(12) *There is as yet no authentic story of the night of the coup and there may never be.*

(32) *You forget that I'm a scientist. I have written a monograph, so I must be.* [J. Fowles, *The Lieutenant's Woman*]

(33) *Offering her name as 'Gladys Kersey, that's Mrs, by the way, although Mr Kersey's gone to Jesus', she went on to assure them that everything was in perfect order in her establishment, always had been, always was, and certainly always would be.* [E. George, *Deception on His Mind*]

(34) *Dixon was a little shorter of breath than he thought he should be.* [K. Amis, *Lucky Jim*]

Be peut également figurer à la suite d'un modal comme *could* suivi de *have -en* :

(35) *I'm saying that if you think Munhannad was involved in what happened to Haytham Querashi, he couldn't have been. He was with me on Friday night.* [E. George, *Deception on His Mind*]

On notera à nouveau que la traduction de *be* par « être le cas » convient tout à fait : « ça n'a pas pu être le cas ».

4. Explications

Considérons l'énoncé suivant emprunté à Halliday & Hasan dans *Cohesion in English* page 117 :

(36) *I've been very remiss about this.*

- *I think we all have been, at times.* (voir commentaires page 118)

Le changement de sujet correspond nécessairement à une altérité situationnelle, comme l'indique explicitement l'emploi de *at times*. Or la comparaison entre les sujets ne peut se faire que si l'on travaille sur la même valeur du prédicat. Il est donc nécessaire d'établir une identité qualitative entre les deux occurrences de la même notion prédicative. C'est donc la présence de *be*, comme nous avons relevé celle de *do* dans le cas des prédicats non statifs, qui nous assure de la stabilité qualitative de la notion en jeu. *Be* comme *do* nous oblige à effectuer un retour sur la relation prédicative antérieure mise en cause puisqu'on a changé de sujet ici. Ce faisant, on maintient la valeur positive du prédicat mentionné antérieurement.

L'altérité situationnelle peut être due à l'introduction d'un changement de point de vue aspectuel, comme lors de l'emploi de *have -en* :

(37) *Arms control is inherently controversial. It has always been.* [Time, April 18, 1983]

(38) *It wasn't possible, and never had been.* [J. Coe, *House of Sleep*]

Et le marqueur *be* serait donc présent pour assurer la stabilité qualitative entre les deux occurrences situationnelles.

Il en va de même lors de l'introduction d'une modalité comme en 35 :

(35) *I'm saying that if you think Munhannad was involved in what happened to Haytham Querashi, he couldn't have been. He was with me on Friday night.* [E. George, *Deception on His Mind*]

Ainsi, on observe que, dès que l'on change de contexte d'occurrence, l'emploi de *be* s'avère nécessaire :

(39) *It's not an enjoyable task. I don't think it will ever be* [Time, Jan. 5, 1987]

(12) *There is as yet no authentic story of the night of the coup and there may never be.*

Dans ce dernier exemple, on envisage bien un nouveau contexte d'occurrence, puisqu'on part de *as yet* pour envisager une occurrence éventuelle, donc à venir. Il nous faut donc travailler à valeur stable concernant l'existence d'une ou plusieurs occurrences de *an authentic story of the night of the coup*.

Dans cet autre exemple, l'énonciateur revient sur la relation prédicative antérieure puisqu'il a procédé comme en 36 à un changement de sujet :

(11) *Cutler's earlier work on the effect of intercourse on female sexual health shows that the physical presence of a man appears to be necessary but the act of coitus may not be.* [Time, Dec. 1, 1989]

Nous pourrions gloser par : « il se peut que ce ne soit pas le cas pour S_2 » ; le retour sur la relation prédicative préconstruite exige là encore qu'on maintienne la valeur positive du prédicat *be necessary* figurant antérieurement, valeur qui est prise dans un contexte spécifique (*female sexual health*), et c'est cette valeur qui va servir de référence qualitative lors de la seconde prédication.

De même, l'emploi de *be* est nécessaire à la suite de *must* dans :

(40) *His mother was and must still be such a one.* [FU2 1052]

On passe de la validation d'un état dans le passé à l'évaluation des chances de validation de la relation prédicative dans le présent. Pour cela, il est nécessaire de travailler à valeur constante du prédicat au travers de l'altérité situationnelle, et *be* est là pour nous assurer de cette stabilité qualitative.

La même analyse vaut dans un contexte passé :

(41) *"We were so proud." They must have been.*

L'introduction d'un point de vue présent de l'énonciateur par le biais de la modalité *must* implique nécessairement que l'on travaille sur la même relation prédicative antérieure, donc sur la même valeur qualitative du prédicat.

Ainsi, il apparaît que les observations faites à propos de *do* sont tout aussi applicables à *be* ; lorsque chaque occurrence du procès est repérée situationnellement, donc munie de propriétés spécifiques, il doit nécessairement y avoir identification de la délimitation qualitative à travers l'altérité situationnelle. Par suite *be* serait présent lors de la seconde prédication pour référer, même sous une forme elliptique, à la notion

prédicative telle que définie antérieurement sur les plans qualitatif et quantitatif lors de la première occurrence.

Inversement, si le contexte est unique, on constate que *be* n'apparaît pas :

(42) *Will she be worried?*

- *No she won't.*

De fait, il n'y a pas lieu d'établir une quelconque identité qualitative puisqu'il s'agit d'une seule et même occurrence.

Si l'on reprend maintenant l'exemple 7 avec *must*, on constate à nouveau que l'on travaille sur la même occurrence de *be at work* (= *when Dad comes home*) et *be* est effectivement absent.

Comment se fait-il dans ces conditions que *be* doive être présent dans :

(14) *I'm sorry.*

- *Don't be.* [Faulkner, *Requiem for a Nun*]

alors qu'apparemment, nous sommes dans un contexte spécifique, unique ? En fait, il faut bien voir qu'on passe d'une situation où le procès est validé à une autre, envisagée par le co-énonciateur, dans laquelle le même procès ne le serait pas. Il y a donc lieu de rappeler à l'aide de *be* que l'on travaille sur la même occurrence de la notion prédicative antérieure, donc munie de ses propriétés spécifiques. Aussi, plutôt que de considérer à la suite d'A. Gauthier que le *be* du prédicat est effacé lors de la première occurrence, nous préférons proposer une autre explication plus linguistique à la présence de *be*, comparable à celle que nous avons proposée pour *do* : sa présence serait nécessaire dès qu'il s'agit de marquer l'identité qualitative entre deux occurrences soit phénoménales, soit textuelles d'une même notion, donc d'assurer la stabilité qualitative de la valeur du prédicat ainsi repris.

5. La résurgence de *be* et l'incidence sur la valeur de la modalité

Si l'on reprend à nouveau l'exemple 7, on voit que l'on passe d'un énoncé présentant une modalité de rang 1 dans le système de Culioli, à une modalité de rang 2 dans la réponse avec l'emploi de *must*. Il en va de même dans cet énoncé emprunté à John Fowles, bien qu'il n'y ait ici qu'un seul énonciateur :

(32) *You forget that I'm a scientist. I have written a monograph, so I must be.*
[J. Fowles, *The Lieutenant's Woman*]

La « résurgence » de *be* serait-elle liée au fait que nous sommes en présence de la valeur épistémique du modal ? On pourrait alors se demander si la reprise ou non de *be* ne dépend pas d'un autre facteur, à savoir de l'interprétation que l'énonciateur souhaite voir attribuer au modal. Pour cela, nous avons soumis à divers anglophones un corpus d'exemples fabriqués par nos soins, et nous leur avons demandé d'ajouter *be* là où il leur semblait nécessaire. Nous devons indiquer d'emblée que nous avons obtenu des

réponses le plus souvent hésitantes, embarrassées, et pour tout dire divergentes dans certains cas.

Loin de nous déconcerter, cela nous a plutôt conforté dans l'idée que tout résidait précisément dans l'interprétation que l'on allait donner à l'énoncé. D'ailleurs, comment expliquer à la fois la reprise de *be* et sa non-reprise dans l'énoncé suivant, dont aucun des anglophones consultés n'a contesté la recevabilité :

(43) *Will you be wearing a suit and tie tonight?*

- *Well, first, I thought I wouldn't; you see, if the weather had been fine, I'd probably have worn a leisure-suit; but you know, Mr Owen is coming tonight,...*

- *So you will be?*

- *Right. Finally I think I will.*

Même si l'un de ces anglophones a considéré que *will* et *will be* étaient tous deux possibles, il a admis que l'énoncé proposé était recevable en l'état. On se rend compte en fait qu'en l'absence de *be* à la suite de *wouldn't* et de *will*, c'est le prédicat *wear a suit and tie* qui est sous-entendu, et les modaux *would* et *will* acquièrent ainsi une interprétation radicale avec la valeur de volonté, inexistante lors de la présence de *be*. Celle-ci rappelle en effet le *be* de *be + ing* dans la question initiale, et nous contraint à reprendre en compte la délimitation qualitative de la notion lors de sa première occurrence ; par là-même la valeur du modal se trouve modifiée : la récupération des conditions de validation de la relation prédicative, telles qu'envisagées par l'énonciateur A, font que *will* conserve sa simple valeur épistémique de visée dans *So you will be?*

Cet énoncé suffirait à lui seul à révéler que la reprise ou la non-reprise de *be* dépend davantage de considérations sémantiques et linguistiques théoriques que d'une simple question syntaxique comme tendait à le laisser penser l'analyse d'A. Gauthier. D'ailleurs, si tout anglophone refuse *be* à la suite de *will*, concernant l'exemple :

(8) *I'm not having any of this, nor ever will.*

tout comme pour celui-ci :

(44) *He's not helping you, and he never will!*

c'est parce que *will* supporte une interprétation radicale, tout en portant sur les chances à venir de validation de la relation prédicative présente dans la première partie de l'énoncé. Il y a donc lieu d'évacuer la marque *be + ing* à valeur modale liée à la situation d'énonciation : reprendre *be* à la suite de *will* servirait à rappeler précisément ces conditions d'occurrence lors de la première prédication avec l'emploi de *be + ing*, — ce qui signifie que l'on devrait donner à *will* une valeur purement épistémique ; or ce serait contraire au sens même de ces énoncés, étant donné la valeur de *be + ing* dans *I'm not having any of this* et *He isn't helping you*. C'est pourquoi l'emploi de *be* après *will* nous paraît irrecevable ici.

Dans l'exemple suivant, *be* au contraire apparaît à la suite de *would* auquel nous donnerons justement une valeur de rang 2 dans le système de Culioli :

(45) *Offering her name as 'Gladys Kersey, that's Mrs, by the way, although Mr Kersey's gone to Jesus', she went on to assure them that everything was in perfect order in her establishment, always had been, always was, and certainly always would be.* [E. George, *Deception on His Mind*]

La reprise ou non de *be* permet-elle alors de lever l'ambiguïté d'une réponse elliptique dans laquelle figurerait un modal ? On serait en droit de poser la question au vu des quelques exemples analysés. Certes, la présence de *be*, obligatoire dans l'exemple 6, permet de donner une valeur épistémique au modal dans l'énoncé :

(6) *Is he working now?*

- *Well, he must be.*

Et il en est de même dans :

(46) *Is she waiting for me?*

- *She might be.*

Comme nous l'avons déjà dit, lorsque, dans l'énoncé de départ, nous avons la valeur aspectuelle *be + ing*, l'emploi de *be* dans la réponse brève nous conduit à récupérer cette forme aspectuelle dans le contexte-avant, et l'énonciateur B indique par ce biais qu'il reprend intégralement les conditions d'occurrence de validation posées par son co-énonciateur. Cependant, pour cet exemple, \emptyset est possible également selon nos informateurs, sans que la valeur du modal en soit véritablement modifiée ; mais le sens de l'énoncé est différent. Il faut bien voir que dans ce cas, le jugement porte sur la validité du choix du procès *wait* effectué par le co-énonciateur.

C'est ce que nous avons observé également avec :

(47) *You aren't expecting her to apologize, are you?*

- *Why shouldn't I be?*

Si la présence de *be* est souhaitable ici, il semble que *Why shouldn't I?* soit également recevable selon certains anglophones, mais alors seul le prédicat *expect* serait à récupérer dans le contexte-avant.

Par contre, si l'on veut conserver les paramètres énonciatifs présents dans l'énoncé antérieur, c'est-à-dire conserver la valeur aspectuelle, il est nécessaire de ré-introduire *be* afin de maintenir la stabilité qualitative de la valeur du prédicat dans le contexte d'occurrence préalablement défini :

(48) *You aren't working. You know you should be, don't you?*

Si l'énonciateur se contentait de remettre en cause la notion *work* qui n'est pas validée et par suite d'envisager le passage de la valeur négative à la valeur positive du prédicat, alors la non-occurrence de *be* serait possible.

Toutefois, contrairement à ce que ces dernières manipulations pourraient laisser croire, l'emploi de *be* n'est en aucune manière facultatif. Ainsi, dans cet exemple :

(49) *You aren't working.*

- *I know I'm not, but I should be.*

L'absence de *be* supprimerait toute référence à une validation au moment d'énonciation, ce qui ici est impossible, et l'énoncé serait alors irrecevable.

La remarque vaut tout autant si l'on remplace *should* par *ought to* :

(50) *You aren't working! You ought to be, you know.*

Il en va de même à la suite du verbe *need* :

(51) *We are feeling all right for the moment, but we need to be with the constant stream of visitors who flow through the house.*

où la présence de *be* est nettement préférée par les anglophones consultés, étant donné la nature du complément prépositionnel qui suit, et qui appartient au même contexte énonciatif que la première partie de l'énoncé, c'est-à-dire *at the moment*.

En revanche, si *must* possède sa valeur radicale au départ comme dans l'exemple 7, et si l'on y ajoute l'aspect *be + ing*, *be* sera logiquement refusé lors de la réponse brève en présence de ce même modal puisqu'on travaille sur une seule et même occurrence :

(7') *Must I still be working when he comes back?*

- *Sure, you must.*

Toutefois, si cette non-reprise de *be* reçoit la préférence des anglophones, sa présence n'est pas impossible pour autant, à condition de faire porter un accent de phrase sur *must* :

(7'') *Must I still be at work when he comes back?*

- *Yes you must be.*

Il semble donc qu'à l'oral, la présence de *be* ne pose plus de problème dans la mesure où la prosodie vient en quelque sorte lever toute ambiguïté éventuelle. On joue alors sur le domaine notionnel associé à la modalité, et le co-énonciateur réaffirme le choix de *must* comme étant la bonne valeur.

En revanche, si la valeur épistémique de *must* est déjà présente au départ, *be* ne figurera pas lors de la reprise :

(52) *"There must be a reason why he is so fearful". Yes, there must.* [Time, April 14, 1997]

Il est clair qu'on demeure dans le même cadre énonciatif avec les mêmes coordonnées spatio-temporelles, d'où l'absence de *be*.

Pour terminer, nous voudrions mentionner un énoncé qui *a priori* pourrait aller à l'encontre de notre hypothèse, alors qu'en réalité, il nous conforte dans cette approche :

(53) *It always has been, it always will!* [KD7 1957]

On peut être surpris en effet de l'absence de *be* à la suite de *will*. En fait, dans la mesure où il y a déjà eu préalablement avec *always have been* une première identification qualitative à la valeur d'un prédicat mentionné antérieurement (absent ici faute de contexte suffisamment large dans le BNC), il n'est plus nécessaire de répéter l'opération ; et l'on notera par ailleurs que *will* reçoit de la sorte une interprétation radicale, puisque l'énonciateur s'appuie sur les occurrences passées de validation d'une propriété du sujet pour prédire qu'il en sera toujours ainsi : on retrouve la valeur classique de *will* qu'on lui connaît dans : *Boys will be boys!*

Conclusion

Il semble donc que *be* joue bien dans ces cas de prédicats statifs en *be* un rôle tout à fait comparable à celui que nous avons attribué à *do* lors de prédicats non statifs, celui de marqueur de mise en cause d'une relation prédicative préconstruite, assurant dans ces contextes de reprise la stabilité qualitative de la notion prédicative au-delà de l'altérité situationnelle.

Avant de conclure, nous aimerions montrer que le rapprochement que nous nous sommes autorisé à effectuer ici entre *do* et *be* à valeur verbale trouve une résonance particulière dans l'énoncé qui suit, empreint d'un humour tout britannique, où ce sont cette fois les opérateurs *do* et *be* qui se trouvent juxtaposés et mis sur un même plan, celui de la validation des deux relations prédicatives antérieures, dans lesquelles figure un prédicat non statif et un prédicat statif en *be* :

(54) *That woman told her husband: "Be an angel and let me drive!" He did and he is.* [Bob Goddard, in Jean Autret, *L'Humour anglo-saxon*] (exemple aimablement proposé par un de nos étudiants)

Cet exemple nous conforte dans l'approche comparative de *do* et de *be* que nous avons développée ici ; il nous permettrait de faire de *be*, à l'instar de *do*, un opérateur de mise en cause de relation prédicative préconstruite (toujours au sens de « retour sur cette relation »), utilisé dans le cas de prédicats statifs en *be* ; pas plus que *do*, *be* ne reprend ici le prédicat antérieur : il aurait fallu pour cela recourir à :

He did so and is such a one.

Références

- BACH, E. 'Have and be in English Syntax'. *Language* 43-2 (1967) : 460-485.
 BOLINGER, D. *Meaning and Form*. Longman: London, 1977.
 CULIOLI, A. *Pour une linguistique de l'énonciation, Opérations et représentations*, Tome 1. Gap : Ophrys, 1991.

- CULIOLI, A. *Pour une linguistique de l'énonciation, Domaine notionnel*, Tome 3. Gap : Ophrys, 1999.
- GAUTHIER, A. *Food for Thought*. Paris : Didier, 1972.
- GUILLEMIN-FLESCHER, J. *Syntaxe comparée du français et de l'anglais, problèmes de traduction*. Paris : Ophrys, 1981.
- HALLIDAY, M, A.K. & HASAN, R. *Cohesion in English*. London: Longman, 1976.
- HIRTLE, W. 'Auxiliaries and Voice in English'. *Les Langues Modernes* [Paris : APLV] 4 (1965) : 433-450.
- JOOS, M. *The English Verb : Form & Meanings*. The University of Wisconsin Press, 1968 : 89-90.
- LARREYA, P. « Sur la relation BE/HAVE ». *L'anaphore, domaine anglais, Travaux LXV* [Saint-Etienne : C.I.E.R.E.C.] 1989 : 57-77
- QUIRK R. & al. *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London: Longman, 1985.
- SOUESME, J.-C. « Do modalité de rang 1 » in *SIGMA* [Université de Provence] 10 (1986).
- SOUESME, J.-C. *Grammaire anglaise en contexte*. Gap : Ophrys, 2003.
- SOUESME, J.-C. « Emplois marginaux de DO en présence de marques aspectuelles et/ou modales ». *La subordination en anglais, une approche énonciative*, A. Celle & S. Gresset (dir.) Collection Interlangues, linguistique et didactique, Toulouse-le-Mirail. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2003.
- SOUESME, J.-C. « Valeur de *do* dans les subordonnées en *as* et incidences de sa présence ». Intervention dans le cadre des journées agrégation à Pau le 1^{er} février 2003. Texte disponible sur le site de l'ALAES : <http://djamet42.free.fr/ALAES/Concours/2003/DO/souesme.pdf>.